

## **Publications des départements et des offices de la Confédération**

---

### **Initiative populaire fédérale «Pour la poursuite des criminels de guerre»**

#### **Expiration du délai**

---

La Chancellerie fédérale fait savoir que l'initiative populaire fédérale «Pour la poursuite des criminels de guerre», publiée dans la Feuille fédérale du 29 juillet 2003 (FF 2003 4799), ce qui a marqué le début de la récolte des signatures, n'avait toujours pas été déposée à la Chancellerie fédérale en date du 31 janvier 2005, accompagnée du nombre de signatures requis par la constitution. En vertu des art. 69, al. 4, et 71, al. 1, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (RS 161.1), le délai imparti pour la récolte des signatures a donc expiré sans avoir été utilisé.

1<sup>er</sup> février 2005

Chancellerie fédérale

## **Initiative populaire fédérale «Pour la poursuite des criminels de guerre»**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.02.2005
Date	
Data	
Seite	1423-1423
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 404

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.